

Bulletin d'inscription
au transport scolaire

LES PARENTS (OU LA FAMILLE D'ACCUEIL)

<input type="checkbox"/> Père	Nom et prénom	Adresse	Fixe : Portable : Email :
<input type="checkbox"/> Tuteur		Commune :	
<input type="checkbox"/> Mère	Nom et prénom	Adresse	Fixe : Portable : Email :
<input type="checkbox"/> Tutrice		Commune :	

- Demandez-vous le transport pour une garde alternée sur 2 domiciles du territoire ? Oui Non

- Autorisez-vous le transporteur à vous prévenir par SMS en cas de perturbation ou d'annulation du transport ? Oui Non

LE(S) ÉLÈVE(S)

		Année Scolaire 20__ / 20__	
Nom et prénom	Date de naissance	1 ^{ère} inscription <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Ets scolaire Classe
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	

Remarque : _____



Renouvelez
votre
inscription
tous les ans

DU 1^{ER} AU 30 JUIN



www.transport-decazeville-communaute.fr



CONTACT
Service Transport 05 65 43 95 20
transport@decazeville-communaute.fr

Conditions générales

CONDITIONS DES ÉLÈVES AYANTS DROIT AU TRANSPORT

Tout élève scolarisé de la maternelle à la terminale, dans un établissement public ou privé le plus proche de son domicile peut bénéficier du transport scolaire s'il est domicilié à plus de 3km.

Decazeville Communauté organise le transport scolaire sur les communes de Almont-les-Junies, Aubin, Boisse-Penhot, Bouillac, Cransac, Decazeville, Firmi, Flagnac, Livinhac, St Santin, St Parthem, Viviez.

Pour les élèves scolarisés en dehors de Decazeville Communauté, inscrivez-vous sur www.laregion.fr/-transports-aveyron-scolaire

UTILISATION DE LA CARTE

Pendant les horaires scolaires du matin et du soir, la carte de transport scolaire est valable uniquement dans le car indiqué sur la carte.

En dehors des horaires scolaires, l'inscription donne accès au réseau TUB pendant 1 an du 1er septembre au 31 août, moyennant l'achat de la carte magnétique TUB à 3€.

La carte de transport scolaire est annuelle et nominative.

Pour être valable, elle devra obligatoirement comporter la photo de l'utilisateur.

TARIFS

► TARIF ANNUEL

La carte de transport est de 70€ pour l'année scolaire.

Aucun remboursement de carte ne sera possible en cours d'année.

► DUPLICATA

En cas de perte ou de vol, il sera délivré une nouvelle carte portant la mention "Duplicata", contre paiement d'une somme forfaitaire pour frais de gestion.

► MAJORATION POUR LES INSCRIPTIONS HORS DÉLAI

Toute demande arrivant hors délai sans motif ni justificatif (affectation scolaire tardive, déménagement...) ne pourra être traitée qu'à la rentrée, dans la limite des places disponibles dans les véhicules et nécessitera le paiement d'un surcoût pour frais de gestion.

Inscription du 1^{er} au 30 juin

INSCRIPTION SUR INTERNET

► POUR RECEVOIR LA CARTE PAR COURRIER

- sur www.decazeville.communaute.fr avec possibilité de scanner la photo
- Paiement en ligne par carte bleue
- Réception de la carte par courrier courant août

INSCRIPTION SUR FORMULAIRE PAPIER

► POUR RETIRER LA CARTE SUR PLACE

- Au Centre Technique de Decazeville Communauté
- Retrait et paiement de la carte, sur place et **dernière semaine d'août** en apportant une **photo d'identité** de l'enfant :
 - Lundi : Viviez- Firmi- Aubin
 - Mardi : Decazeville- Aubin
 - Mercredi : Cransac- Aubin- Almont-les-Junies
 - Jeudi : Bouillac- Boisse Penhot- Livinhac
 - Vendredi : St Santin- St Parthem- Flagnac

Permanences : de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Paiement : CB, espèces ou chèque à l'ordre du Trésor Public.

RENSEIGNEMENTS

DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ

Centre Technique - Service transport

Faubourg Desseiligny - 12300 Decazeville

Tél : 05 65 43 95 20

Email : transport@decazeville-communaute.fr

PHOTO OBLIGATOIRE

La carte de transport scolaire est annuelle, nominative et coûte

70€.

